

Les Lilas, le jeudi 13 janvier 2022

**Mme Amélie de Montchalin,**  
Ministre de la transformation et de la fonction publiques  
101, rue de grenelle 75007 Paris

**Mme Jacqueline Gourault,**  
Ministre de la Cohésion des territoires et des  
Relations avec les collectivités territoriales  
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

**M. Olivier Dussopt,**  
Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie,  
des Finances et de la Relance,  
chargé des Comptes publics  
139 rue de Bercy, 75012 Paris

**Objet : préavis de grève national 20 janvier 2022**

Mesdames et messieurs les Ministres,

Le succès massif de la grève du 13 janvier a démontré la détermination des agents territoriaux à faire valoir leurs revendications pour améliorer leurs conditions de travail. La gestion par le gouvernement de la crise sanitaire joue en effet le rôle de révélateur et d'accélérateur des difficultés rencontrées par ces agents depuis de nombreuses années.

Les annonces gouvernementales du 13 janvier au soir sont une première avancée mais restent nettement insuffisantes et appellent à poursuivre la mobilisation.

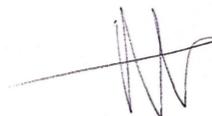
La FSU Territoriale réaffirme donc ses revendications : renforcement du protocole sanitaire et investissement dans les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de travail : recrutement de personnels, capteurs de CO2, purificateurs d'air, dotation en masques, etc.

**Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le jeudi 20 janvier 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale.**

Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, mesdames et monsieur les Ministres, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général  
Julien FONTE

